

Légende

Zonage
UA : zone urbanisée correspondant aux tissus bâtis anciens historiquement mixtes et à caractère patrimonial
UB : zone urbanisée correspondant aux tissus bâtis à dominante résidentielle et pavillonnaire
Ue : zone urbanisée accueillant des équipements publics
Uy : zone urbanisée à vocation d'activités
1AUy : zone à urbaniser dite ouverte à dominante résidentielle
1AU : zone à urbaniser dite ouverte à vocation d'activités économiques
2AU : zone à urbaniser dite fermée à dominante résidentielle
2AUe : zone à urbaniser dite fermée destinée à accueillir un équipement d'intérêt public
A : zone agricole
Ae : secteur de la zone agricole protégé pour des raisons environnementales
Ap : secteur de la zone agricole protégé pour des raisons paysagères
N : zone naturelle
Ne : secteur de la zone naturelle protégée pour son intérêt environnemental majeur
Nph : secteur de la zone naturelle accueillant une centrale solaire
N1 : secteur de la zone naturelle accueillant des aménagements légers à vocation de loisirs
N12 : secteur de la zone naturelle accueillant des aménagements légers à vocation de loisirs et des hébergements touristiques
N13 : secteur de la zone naturelle accueillant des bâtiments et aménagements à vocation de loisirs
Nx : secteur de la zone naturelle accueillant une carrière

Prescriptions surfaciques
Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
Eléments inventoriés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
Emplacements réservés
Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées
Continuités écologiques surfaciques identifiées au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
Prescriptions linéaires
Continuités écologiques linéaires à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
Prescriptions ponctuelles
Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon l'article L.151-11 2° du code de l'urbanisme
Éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
Servitude des Monuments Historiques
Monument Historique
Périmètre de protection de 500 m autour des Monuments Historiques
Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Montsalvy
Divers
Périmètre de reciprocité agricole
Bâtiments devant faire l'objet d'une actualisation cadastrale

